

SÉANCE DU 15 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire.

Étaient présents :

M. Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Nelly BONIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Isabelle DEUSS, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Serge LANCIEN, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Pascal TISSIER

Étaient excusés :

M. Tony MATHEY qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
M. Philippe POISSON et Mme Agnès ROYAU

↳ Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il faut désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, M. Serge LANCIEN est nommé par le conseil, secrétaire de séance.

↳ Remarque sur le compte rendu du précédent conseil : NÉANT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

POINT N° 1 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 35/35^{ème} SERVICE ESPACES VERTS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu de l'accroissement d'activité pour l'entretien des espaces verts et de la voirie sur la commune.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Le régime indemnitaire instauré par délibération n°2022-02 du 13 janvier 2022 est applicable. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 -2.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.

POINT N°2 : FRAIS POUR CHIENS ERRANTS

Monsieur le Maire évoque la récurrence de certains propriétaires à laisser divaguer leurs animaux par négligence. Une procédure est proposée afin de responsabiliser ces propriétaires :

- venir le chercher au chenil en prenant rendez-vous,
- CNI + justificatif de domicile obligatoire
- Signer le registre qui sera mis en place et mis à jour dès l'arrivée de l'animal au chenil (avec lecture puce)
- A partir de la troisième fois : facturation de 50 € sous forme d'un titre de recettes envoyé par le trésor public, (la présentation d'un RIB sera obligatoire sinon l'animal sera remis à la SPA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise cette nouvelle procédure concernant les frais d'animaux errants.

POINT N°3 : MODIFICATION DES TRACÉS GR® 31

Vu la demande en date du 24 mai 2022, présentée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Cher (CDRP 18),

Après avoir pris connaissance des tracés de l'itinéraire proposé, dénommé :

GR® 31 « sur les terres de Jacques Coeur »

et concerné par la pratique de la randonnée pédestre (ajouter équestre, vélo tout terrain si nécessaire et utile), tels que présentés sur les 4 documents annexés :

- Fussy, tracé de l'itinéraire GR®31 - Vue globale commune et alentours
- Fussy, tracé de l'itinéraire GR®31 - Secteur Lizy – la Margouille
- Fussy, tracé de l'itinéraire GR®31 - Secteur la Margouille – Le bois desséché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

● autorise le CDRP 18 à modifier l'itinéraire du GR®31 et à réaliser le balisage sur les voies et chemins suivants empruntés par le dit-itinéraire : (liste des voies et chemins communaux concernés par les trois itinéraires):

- Fussy, tracé de l'itinéraire GR®31 - Vue globale commune et alentours
- Fussy, tracé de l'itinéraire GR®31 - Secteur Lizy – la Margouille
- Fussy, tracé de l'itinéraire GR®31 - Secteur la Margouille – Le bois desséché

et conformément aux normes de la charte officielle du balisage et de la signalisation – édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 ((balisage rouge et blanc),

● s'engage à :

- conserver aux voies et chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert,

- ne pas les aliéner ;
- maintenir la libre circulation des activités ci-dessus désignées ;
- prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession...).

● demande en conséquence à M. le Président du Conseil Départemental de bien vouloir inscrire les chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

POINT N°4 : DELIBÉRATION ADOPTANT LES RÈGLES DE PUBLICATION DES ACTES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

☞ D'adopter les modalités de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage, publication papier ainsi que la publication sur le site internet de la commune.

☞ Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°5 : CONVENTIONS CENTRE DE LOISIRS 2022

Madame POUMEROL présente les deux conventions de mise à disposition des locaux municipaux et du personnel communal pour le centre de loisirs de la C.C.T.H.B., du 11 juillet au 30 juillet 2022.

Elle demande aux membres du conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces dites conventions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer ces deux conventions avec la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry.

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Denis COQUERY, maire

☞ Réunions publiques programmées :

- 20 juin à 18 h à la MTL pour la création du lotissement « le Pressoir » (lotissement prévu en 3 phases). Une enquête publique est en cours depuis le 1^{er} juin et jusqu'au 2 juillet.
- 22 juin à 19 h à la mairie pour les travaux d'éclairage public rue Victor Hugo.
- 4 juillet à 19 h à la MTL – installation d'un système de vidéo protection.

☞ Bâtiment technique : 1^{ère} réunion de chantier faite, début des travaux en juillet et bornage du terrain le 7 juillet. Prochaine réunion le 4 juillet.

☞ Agrandissement garderie + restaurant scolaire : le marché public débutera en septembre selon le calendrier suivant :

- Retour des plis : 3 octobre ;
- Analyse des offres : 17 octobre ;
- Signatures des marchés retenus : 31 octobre ;
- Signature des ordres de service : 7 novembre ;
- Début prévisionnel des travaux : 5 décembre.

Le 4 juillet, présentation des plans définitifs avec intégration d'un système de self à la cantine.

☞ Etude chauffage MTL, garderie, école, à venir.

☞ Le dossier de la MTL avant la fin de l'année.

☞ Dossier réhabilitation école pour 2024.

☞ Commission : nomination de nouveaux délégués :

- Correspondant Défense : William BIDON-PARARD
- Commission CNAS : Laure GALLOIS
- Commission Communication de la CCTHB : Alain PHILOREAU

☞ Dates des prochains conseils :

Le 7 juillet à 19 h

Le 15 septembre à 20 h

Le 13 octobre à 20 h

Le 16 novembre à 20 h

Le 8 décembre à 20 h

Le 12 janvier 2023 à 20 h

Intervention de Mme Marianne POUMEROL, maire adjoint

- Le 20 juin à 14 h à l'école : remise des dictionnaires aux CM2.
- Le 20 juin à 15 h : exposition NATURE 18 à l'école. La présence des élus est souhaitée.
- Le 17 juin Kermesse de l'école, organisée par l'association « les Zécoliers de Fussy » et les maîtresses.

Intervention de M. Philippe JARRY, maire adjoint

- Problème important de dépôts sauvages.
- Point d'apports volontaires des déchets verts : coût de gestion de la benne important.
- Pétition allée Lucien Perrin : vitesse excessive rue du Bois Guéret, trottoirs sales.
- Commission Accessibilité AGGLOBUS : mise en place d'une subvention pour les équipements des arrêts réguliers, prise en charge à hauteur de 50 % dans la limite de 8 000 €. Concernant le confort des arrêts scolaires, la prise en charge sera de 50 % dans la limite de 4 000 €. Desserte du Pressoir : l'étude sera faite dès que les plans définitifs du lotissement seront arrêtés.

- SDE 18 : quelques changements de statut à venir – dégâts suite à des sinistres, en cas de tiers identifiés, les assurances prennent en charge. Si pas de tiers identifiés, SDE prend en charge à 100 % (remboursement assurance en 2021 : 124 000 € pour un coût total SDE de 220 000 €).
- Lotissement la Fontaine (8 lots) : les travaux ont débuté la semaine dernière, la voie d'accès a été réalisée ainsi que la raquette. Prochainement la tranchée d'alimentation en eau. Réunion de chantier tous les mardis.
- Terrain rue Georges Brassens : bornage prévu le 7 juillet.
- Devis City Stade : enlever la grave et mettre bitume à chaud, 11 000 €.
- Réunion S.D.I.S : informations aux communes. De 20 000 interventions en 2017, les pompiers sont intervenus 26 687 fois en 2021 dont 76 % sont des secours à la personne.

Intervention de Mme Isabelle DEUSS, Maire adjointe

- Bâtiment sportif : suite à des problèmes de plomberie (fuites + pression), le plombier interviendra jeudi 16 juin pour faire un devis.
- Branchement pompe puit du stade, devis signé.
- Signature convention patrimoine le 22 juin, réunion pour l'Eglise.

Intervention de Mme Sandrine GAUCHÉ, maire adjointe

- Le 17 juin à 16 h 30 : pot de départ en retraite de M. et Mme POULET, garage.
- Le 17 juin à 18 h 30 : pot à la mairie pour l'équipe de foot promue en régional 2.
- Le 21 juin : Fête de la musique, place Jean Moulin et place devant la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

M. Alain PHILOREAU

Où en est le site de la commune ?

☞ Développement en cours, livraison finale prévue en juillet.

Projet à Bel Air ?

☞ Discussion en cours avec le promoteur

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Les membres,